

Des artistes de la musique se mobilisent pour la défense de l'exception culturelle dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les États-Unis

Pour soutenir cet engagement, [signez la pétition](#)

Lien www.sacem.fr www.touspourlamusique.org

Tags sacem / exception culturelle / libre échange / union européenne / filière musicale

Communiqué de presse, lundi 10 juin 2013

Près de 500 artistes ont déjà signé un appel pour la préservation de l'exception culturelle de nouveau menacée !

Parmi lesquels : Anaïs, Keren Ann, Jennifer Ayache, Charles Aznavour, Richard Bona, Ludovic Bource, Brigitte, Francis Cabrel, Alain Chamfort, Julien Clerc, Paolo Conte, Bruno Coulais, Da Silva, Gérald De Palmas, Eric Demarsan, Alexandre Desplat, Pascal Dusapin, Thomas Dutronc, Marianne Faithfull, Grand Corps Malade, Grégoire, Jean-Michel Jarre, Maxime Le Forestier, Nolwenn Leroy, Ibrahim Maalouf, Bruno Mantovani, Jean-Jacques Milteau, Ennio Morricone, Orelsan, Passi, Luc Plamondon, Oxmo Puccino, Renaud, Bob Sinclar, Nicola Sirkis, Soprano, Alain Souchon, Tryo, Gabriel Yared, Zaz, Zazie...

Malgré la ratification en 2005 par 126 pays de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, malgré l'exclusion traditionnelle des services audiovisuels et culturels du domaine des négociations bilatérales et de l'OMC, malgré le vote récent d'une résolution du Parlement européen excluant ces services, y compris en ligne, du cadre du mandat de négociation avec les États-Unis, le risque de voir la culture considérée comme n'importe quelle autre marchandise fait sa réapparition. La Commission européenne à l'exception de 3 Commissaires a décidé le 13 mars d'intégrer les services audiovisuels et culturels dans son mandat de négociation lors des discussions commerciales qui débuteront cet été avec les États-Unis.

Les créateurs de la musique refusent avec force d'accepter ce retour en arrière et se mobilisent afin que les chefs d'État et de gouvernement européens se prononcent le 14 juin pour l'exclusion définitive des services audiovisuels et culturels de ces négociations transatlantiques.

La reconnaissance d'un statut spécifique aux œuvres de l'esprit est désormais une évidence partagée par tous. Pour cette raison, les créateurs de musique considèrent qu'il est crucial que l'Union européenne se positionne fermement et clairement en faveur de l'exclusion de ces services, tant dans leurs modes de diffusion traditionnels que numériques, du mandat des négociations commerciales.

Il s'agit entre autres pour les créateurs et artistes de la musique de se mobiliser afin de préserver les dispositifs nationaux et européens de soutien et de régulation de nos politiques culturelles. A titre d'exemple, les quotas radio sont menacés par ces négociations si elles incluent les services audiovisuels et culturels, comme le souhaitent les États-Unis et la Commission européenne.

La pétition sera en ligne aujourd'hui sur www.sacem.fr et sur www.touspourlamusique.org

Contact Presse : Elisabeth Anselin – 01 47 15 45 32 – 06 07 35 67 91 / elisabeth.anselin@sacem.fr